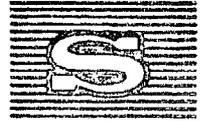


NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/12690
5 mai 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 5 MAI 1978, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ANGOLA AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous demander de convoquer d'urgence une réunion du Conseil de sécurité pour examiner la question de l'agression la plus récente commise contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de mon pays, la République populaire d'Angola, par le régime minoritaire, raciste et illégal de Pretoria.

Le texte d'une communication émanant de M. Jose Eduardo dos Santos, premier vice-premier ministre de la République populaire d'Angola, est joint en annexe à la présente lettre.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire,

Représentant permanent auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Elisio de FIGUEIREDO

Annexe

Lettre datée du 5 mai 1978, adressée au Secrétaire général
par le Premier Vice-Premier Ministre de l'Angola

Le Gouvernement de la République populaire d'Angola, exerçant le droit qui lui appartient en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, a l'honneur de porter à l'attention du Conseil de sécurité de nouveaux actes d'agression contre la souveraineté de l'Etat angolais lancés par le régime raciste de l'Afrique du Sud depuis le territoire illégalement occupé de la Namibie.

Le 4 mai, à 6 heures, des troupes de l'armée régulière sud-africaine ont été parachutées depuis des avions militaires sud-africains qui avaient violé l'espace aérien de la République populaire d'Angola et bombardé la région de Kassinga, causant de graves dommages matériels et terrorisant les réfugiés namibiens qui y avaient leur camp.

Au cours de la même matinée, d'autres forces aéroportées ont été parachutées avec un appui aérien massif.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale qui vient d'avoir lieu a adopté un programme d'action en vue d'appuyer la lutte héroïque du peuple namibien pour son indépendance et de condamner la politique criminelle d'apartheid. Nous pouvons assister une fois de plus aux actes désespérés de violence du régime Vorster contre les peuples angolais et namibien, actes qui témoignent d'un mépris total pour les résolutions de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement de la République populaire d'Angola considère comme extrêmement grave la situation créée par cette nouvelle agression contre sa souveraineté et son intégrité territoriale et lance un appel au Conseil de sécurité pour qu'il prenne les mesures nécessaires en vue de repousser ces attaques et de prévenir une nouvelle détérioration de la situation dans la région.

Je vous prie d'accepter nos protestations et d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de notre très haute considération.

Le Premier Vice-Premier Ministre
de la République populaire d'Angola,

Jose Eduardo DOS SANTOS
